

Procès-verbal de la séance d'installation de l'Association intercommunale PRM 2026-2031

Séance du 20 août 2026 à 18h00 à Tolochenaz

Les membres de l'association sont convoqués par ordre de la Préfecture et se réunissent ce jour afin de procéder à l'installation des Autorités de l'Association intercommunale Police Région Morges pour la législature 2026-2031.

L'Association est composée des délégué.e.s des Communes membres, dont la liste est mise à la disposition de Monsieur le Préfet.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet

1. Accueil

Monsieur le Préfet de Morges Boris Cuanoud préside les opérations et déclare la séance ouverte. Il souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

2. Désignation d'une ou d'un Secrétaire de séance

Il désigne M. Steve Bruchez.

3. Désignation de deux Scrutateurs.trices de séance

Il désigne Mme Béatrice Genoud Maurer et Mme Dominique Kubler Gonvers de Morges.

4. Assermentation des membres du Conseil intercommunal

Conformément aux articles 117 et 118 de la Loi sur les communes et aux Statuts de l'Association, les communes membres ont désigné leurs délégué.e.s et délégué.e.s suppléant.e.s.

L'assemblée se lève pour l'assermentation.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes.

À l'annonce de son nom, chaque membre du Conseil Intercommunal solennise la promesse.

Les délégué.e.s absent.e.s seront assermenté.e.s lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil Intercommunal.

5. Election de la Présidente ou du Président du Conseil intercommunal

En préambule, Monsieur le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions de l'article 11 de la Loi sur les communes concernant le mode de scrutin.

La Présidente ou le Président est désigné chaque année. Il/elle est rééligible.

Mme Chantal Trabaud est présentée comme candidate. Elle accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

La candidate est donc élue.

6. Election de la Secrétaire ou du Secrétaire du Conseil intercommunal et de sa remplaçante ou de son remplaçant

La Secrétaire ou le Secrétaire du Conseil intercommunal, ainsi que la personne chargée de son remplacement sont désigné.e.s pour la durée de la législature. Ils/elles peuvent être choisi.e.s en dehors du Conseil intercommunal.

M. Steve Bruchez est présenté comme candidat au poste de secrétaire. Il accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Régine Holbing est présentée comme candidate au poste de secrétaire remplaçante. Elle accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 alinéa 2 de la Loi sur les communes entre la Présidente et le secrétaire.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité. Les personnes candidates sont donc élues.

Sous la présidence de la nouvelle Présidente

7. Election de la Vice-Présidente ou du Vice-Président

La Vice-Présidente ou le Vice-Président est désigné.e chaque année. Il/elle est rééligible.

M. Serge Kazandjian est présenté comme candidat. Il accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité. Le candidat est donc élu.

8. Election des Scrutatrices et des Scrutateurs

Le Conseil intercommunal nomme en son sein deux Scrutateurs.trices. Ils/elles sont désigné.e.s chaque année. Ils/elles sont rééligibles.

Mme Béatrice Genoud Maurer et Mme Géraldine Guédon sont présentées comme candidates. Ces deux personnes acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les personnes candidates sont donc élues.

9. Election des Scrutatrices et des Scrutateurs suppléant.e.s

Le Conseil intercommunal nomme en son sein deux Scrutateurs.trices suppléant.e.s. Ils/elles sont désigné.e.s chaque année. Ils/elles sont rééligibles.

Mme Sandra Palmieri et M. Hugo van den Hombergh sont présenté.e.s comme candidat.e.s. Ces deux personnes acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les personnes candidates sont donc élues.

10. Election du CODIR

Le Conseil intercommunal doit élire les membres du CODIR au nombre de sept, parmi les municipaux en fonction, pour la durée de la législature.

M. Geoffroy Ganshof de Buchillon, M. Jean-Claude Besson de Lussy-sur-Morges, Mme Camille Robert et M. Pascal Gemperli de Morges, Mme Gwenn Versini Petty de Préverenges, Mme Anouk Gäumann

de St-Prex et M. Olivier Jeanneret de Tolochenaz sont présenté.e.s comme candidat.e.s. Ces personnes acceptent.

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les personnes candidates sont donc élues.

11. Election de la Présidente ou du Président du CODIR

Le Conseil intercommunal doit élire la Présidente ou le Président du CODIR pour la durée de la législature.

Mme Camille Robert est présentée comme candidate. Elle accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

La candidate est donc élue.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet

12. Assermentation du CODIR

Monsieur le Préfet, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élu.e.s aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de ladite loi.

À l'appel de son nom, chaque membre du CODIR solennise la promesse. Le CODIR est de ce fait installé pour entrer en fonction séance tenante.

Sous la présidence de la nouvelle Présidente

13. Election des membres de la commission de gestion et des finances

Le Conseil intercommunal doit élire six membres pour la Commission de gestion et des finances, issus de ses rangs, avec un membre par commune représentée. Les membres sont élus pour l'entier de la législature.

M. Steve Egger de Buchillon, M. Hugo van den Hombergh de Lussy-sur-Morges, Mme Catherine Hodel de Morges, Mme Aline Garraux de Préverenges, Mme Sylvie Fuchs de St-Prex et Mme Catherine Sutter de Tolochenaz sont présenté.e.s comme candidat.e.s. Ces personnes acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les personnes candidates sont donc élues.

14. Election des membres suppléant.e.s de la commission de gestion et des finances

Le Conseil intercommunal doit élire six membres suppléant.e.s pour la Commission de gestion, issus de ses rangs, avec un membre par commune représentée. Les membres sont élus pour l'entier de la législature.

Mme Géraldine Guédon de Buchillon, M. Denis Sedlatchek de Lussy-sur-Morges, M. Jean-Pierre Morisetti de Morges, Mme Sylviane Lambelet-Blanc de Préverenges, M. Marc-Antoine Siegwart de St-Prex et M. Steve Aeschlimann de Tolochenaz sont présenté.e.s comme candidat.e.s. Ces personnes acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat.e.s étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les personnes candidates sont donc élues.

15. Communication du Bureau

Suite à l'élection de Mme Chantal Trabaud à la Présidence du Conseil, les séances se tiendront en sa commune à St-Prex.

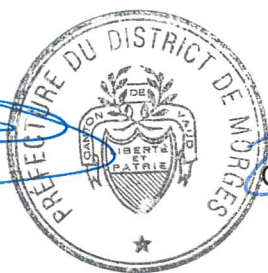
16. Communication du Comité de Direction

Les séances 2026 du Conseil Intercommunal sont prévues les mardis 29 septembre et 24 novembre.

Le procès-verbal est lu séance tenante. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

Le Préfet :

Boris Cuanoud



La Présidente :

Chantal Trabaud



Le secrétaire provisoire :

Steve Bruchez

Annexe : liste des membres

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés :	Bulletins rentrés :	Bulletins blancs :
Bulletins nuls :	Bulletins valables :	La majorité est à voix

Les candidat.e.s obtiennent les voix suivantes :

.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix

Sont élu.e.s au premier tour :

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés :	Bulletins rentrés :	Bulletins blancs :
Bulletins nuls :	Bulletins valables :	La majorité est à voix

Les candidat.e.s obtiennent les voix suivantes :

.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix
.....	voix

Sont élu.e.s au deuxième tour :

CONSEIL INTERCOMMUNAL PRM LEGISLATURE 2026 - 2031

Commune		Nom	Prénom	Fonction	20.08.2026
Buchillon	10	Egger	Steve	Membre	
Buchillon	23	Guidon	Géraldine	Membre	
Buchillon	31	Lienhard	Ariane	Membre-suppléant	excusée
Lussy-sur-Morges	9	Ducret	Patrick	Membre-suppléant	excusé
Lussy-sur-Morges	44	Sedlatchek	Denis	Membre	
Lussy-sur-Morges	53	Van Den Hombergh	Hugo	Membre	
Morges	2	Blum	Matthias	Membre	
Morges	4	Brühwiler	Lucas	Membre	
Morges	8	Cornélius	William	Membre-suppléant	
Morges	12	Fehlmann	Sacha	Membre	absent
Morges	13	Ferrario	Anouk	Membre-suppléant	excusée
Morges	18	Gaskell	Véronica	Membre-suppléant	excusée
Morges	19	Genoud Mauer	Béatrice	Membre	
Morges	21	Goetschmann	David	Membre	
Morges	22	Golaz	Olivier	Membre	
Morges	24	Hodel	Catherine	Membre	
Morges	25	Jardin	Aude	Membre	
Morges	26	Jimenez	Aurélie	Membre-suppléant	
Morges	28	Kubler Gonvers	Dominique	Membre	
Morges	30	Lefebvre	Grégory	Membre	
Morges	32	Martin	Pascal	Membre	
Morges	33	Mayor	Christine	Membre	
Morges	35	Montefusco	Dylan	Membre	excusée
Morges	36	Morisetti	Jean-Pierre	Membre-suppléant	
Morges	38	Peray	Sonia	Membre	
Morges	40	Rey	Lucien	Membre	
Morges	42	Ruchet	Sarah	Membre	
Morges	43	Schopfer	Jonathan	Membre	absent
Morges	49	Thüler	Jean-Bernard	Membre	
Morges	50	Tommasi	Lukas	Membre	excusé
Morges	52	Trudu	Sylvie	Membre-suppléant	excusée
Morges	54	Wyss	Floriane	Membre	
Préverenges	5	Chappuis	Antoine	Membre	
Préverenges	7	Chomette	Jacques	Membre	
Préverenges	17	Garraux	Aline	Membre	
Préverenges	20	Gibbons	Sandra	Membre-suppléante	excusée
Préverenges	27	Kazandjian	Serge	Membre	
Préverenges	29	Lambelet-Blanc	Sylviane	Membre	
Préverenges	34	Meylan	Pierre-Alain	Membre	
Préverenges	39	Ravot	Gaël	Membre	
Préverenges	55	Bergier	Sébastien	Membre-suppléant	démissionnaire
Saint-Prex	3	Boillat	Christian	Membre	
Saint-Prex	6	Chavanne	Jean-François	Membre-suppléant	
Saint-Prex	11	Farine Roggo	Céline	Membre	
Saint-Prex	15	Franco	Didier	Membre	
Saint-Prex	16	Fuchs	Sylvie	Membre	
Saint-Prex	45	Siegiwart	Marc-Antoine	Membre	
Saint-Prex	46	Soares Hungria	Thereza	Membre-suppléante	
Saint-Prex	47	Solliard	Adrien	Membre	
Saint-Prex	51	Trabaud	Chantal	Membre	
Tolochenaz	1	Aeschlimann	Steve	Membre-suppléant	
Tolochenaz	14	Fox	Robert	Membre-suppléant	absent
Tolochenaz	37	Palmieri	Sandra	Membre	
Tolochenaz	41	Rochat	Jean-Claude	Membre	
Tolochenaz	48	Sutter	Catherine	Membre	



Membres du Comité de Direction 2026-2031

Par ordre alphabétique

Monsieur Besson Jean-Claude pour Lussy-sur-Morges

Monsieur Gamperli Pascal pour Morges

Monsieur Ganshof Geoffroy pour Buchillon

Madame Gäumann Anouk pour St-Prex

Monsieur Jeanneret Olivier pour Tolochenaz

Madame Robert Camille pour Morges

Madame Versini Petty Gwenn pour Préverenges

